

## Jean-Baptiste André Godin à Gaudon et fils, 10 mars 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 mars 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gaudon et fils](#)

Lieu de destination Le Havre (Seine-Maritime)

### Description

Résumé Sur la distribution de marchandises Godin-Lemaire par Gaudon et fils. Godin n'accepte pas de livrer des marchandises à Gaudon et fils si la maison n'accepte pas les conditions de sa circulaire.

### Mots-clés

[Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (269r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

269  
27

269  
Guise le 20 mars 1862

Messieurs Gaudin et fils

Le Capital dont vous bâtiez des bateaux  
m'indique tout peut être une preuve de ce que  
que j'avais de vous faire un certain avis produit  
et d'influer sur l'opinion de l'affaire avec vous  
mais cela n'engage pas le présent énoncé.  
Mais vous trouverez que la meilleure preuve  
se trouve dans l'application que vous  
voudriez faire des avantages commerciaux que  
je propose de vous me faire donner  
de ma confirmation de ma commission  
n'auriez prendre en considération qu'il  
est déjà bien assez long de transmettre  
à quelqu'un un tel document, et qu'il ne me  
soit pas possible de reculer suffisamment  
ordinaire à mes expéditions. J'attends  
dans le 2<sup>e</sup> paragraphe la réponse de l'expéditeur  
qui a gérée l'affaire à pris pour moi  
ne pensant pas que vous auriez insisté  
ou aviez pressuré un bâtière pour prendre  
vos marchandises. et contre ordre de  
lui être donné de vous me conseiller à  
vous renseigner dans les conditions de  
ma circulaire, dont je ne puis sortir  
sous le signe assidus l'assurance malgré  
cela de mon devoir de vous être agréable. Gordin